

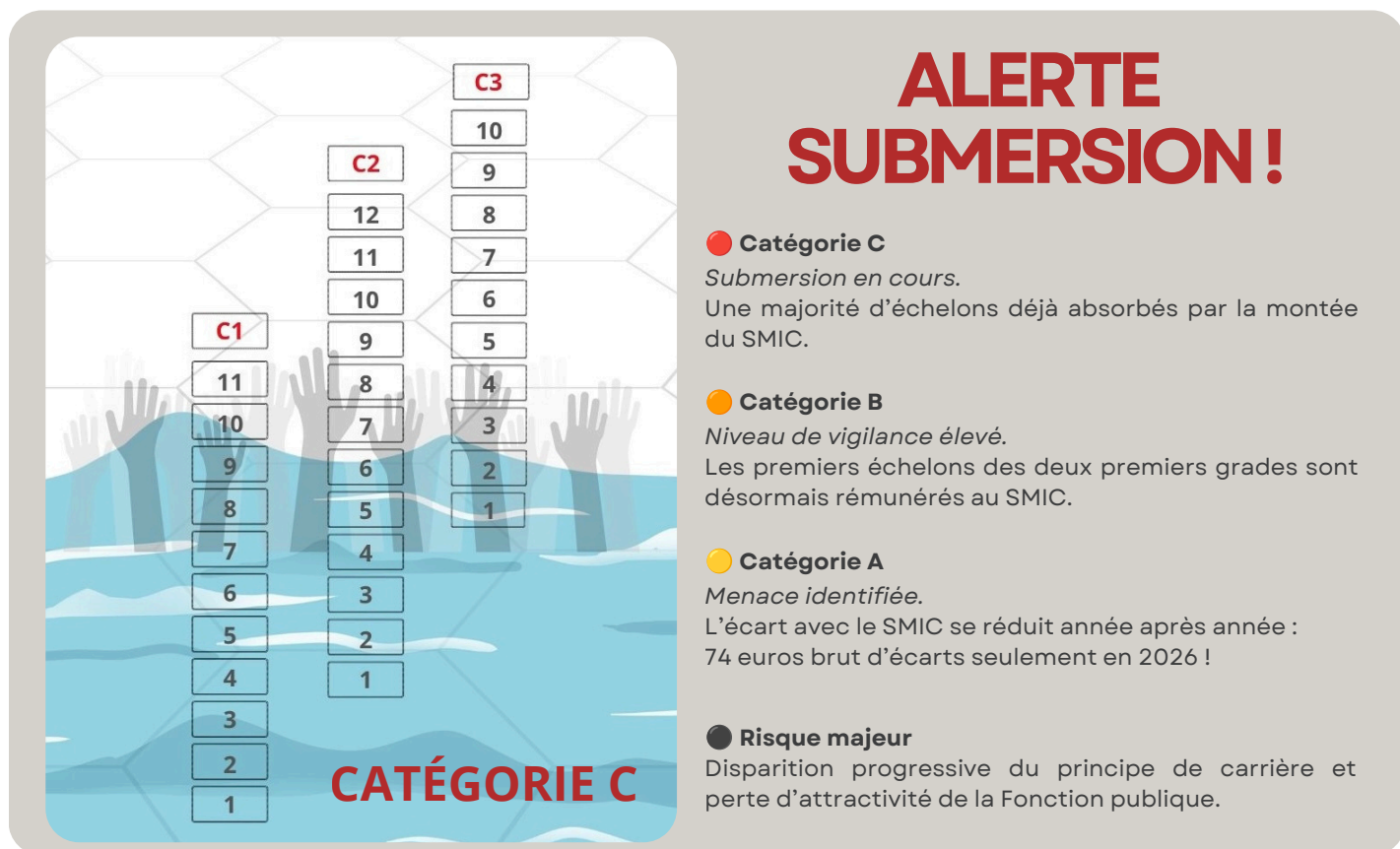
RENDEZVOUS SALARIAL
JUILLET 2026



FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTAT FABRIQUE DES FONCTIONNAIRES AU SMIC !!!

PRÈS DE 900 000 AGENTS RATTRAPÉS PAR LE SMIC !



L'indemnité différentielle : de l'exception... à la règle !

Créée en 1991 comme un mécanisme exceptionnel, l'indemnité différentielle devait simplement garantir qu'aucun agent public ne soit rémunéré en dessous du SMIC. Elle est aujourd'hui devenue un dispositif permanent, révélant l'effondrement progressif des grilles indiciaires et la smicardisation de la Fonction publique.

Cette situation confirme le bien-fondé de la revendication de la FO FONCTION PUBLIQUE : ce n'est pas le SMIC qui pose problème, mais l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice. L'indemnité différentielle ne constitue pas une augmentation de salaire, ne reconnaît ni les qualifications ni les carrières et ne redonne aucun pouvoir d'achat durable aux agents.

Plus grave encore, elle n'entre pas dans le calcul de la pension de retraite puisqu'elle n'est pas intégrée au traitement indiciaire. Les agents n'y gagnent donc ni aujourd'hui ni demain.

Pour la FO FONCTION PUBLIQUE, seule l'indexation du point d'indice sur l'inflation permet de maintenir durablement le pouvoir d'achat des agents publics.

LE CONSTAT DE FORCE OUVRIÈRE !

- 33,26 %

LE PLUS GRAND PLAN D'AUSTÉRITÉ CONTRE LES AGENTS PUBLICS

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu l'équivalent d'un tiers de leur pouvoir d'achat.

Cette perte de 33,26 % n'est pas le résultat d'une fatalité économique, mais celui de choix politiques : gel du point d'indice, absence de revalorisation générale des salaires et tassement des grilles indiciaires.

Pendant que les prix augmentent, les rémunérations des agents publics décrochent !

Cette politique a conduit à la smicardisation de nombreuses carrières et à une crise d'attractivité sans précédent.

38,10 €

19 ANS DE CARRIÈRE POUR MOINS DE 40 € BRUTS DE PLUS !

Un agent de catégorie C qui débute aujourd'hui sa carrière au niveau du SMIC atteindra, après 19 années de travail, le dernier échelon du grade C1 pour une rémunération de 38,10 € bruts supplémentaires par mois.

Autrement dit, près de deux décennies de carrière ne permettent même plus de s'éloigner réellement du salaire minimum.

Ce n'est plus une progression de carrière, c'est une stagnation organisée !

- 10 %

MALADE ET SANCTIONNÉ

Après le jour de carence, le Gouvernement a franchi une nouvelle étape : réduire de 10 % la rémunération des agents placés en congé de maladie ordinaire.

Cette mesure fait peser sur les personnels le coût de leur état de santé et remet en cause un principe fondamental : lorsqu'un agent est malade, il doit pouvoir se soigner sans craindre une perte de revenu.

Dans une période marquée par l'inflation, les difficultés de pouvoir d'achat et l'épuisement professionnel de nombreux agents, cette décision constitue un nouveau recul social.

NOS 5 REVENDICATIONS IMMÉDIATES

Les agents publics ne demandent pas des privilèges !

Ils demandent de vivre dignement de leur travail. Face à la perte de pouvoir d'achat depuis 2000, à la smicardisation des carrières et aux reculs sociaux imposés aux personnels, **FO FP exige des mesures immédiates** pour restaurer la reconnaissance, l'attractivité et le principe de carrière dans la Fonction publique.

- + 10% sur le point d'indice
- Plan de rattrapage depuis 2000 et indexation du point d'indice sur l'inflation.
- Maintien à 100 % du traitement en arrêt maladie
- Refonte des grilles
 - Catégorie C à 120% du SMIC
 - Catégorie B à 140% du SMIC
 - Catégorie A à 160% du SMIC
- Abrogation des mesures de régression sociale

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO
FONCTION PUBLIQUE

Remunérations | Action Sociale | Conditions de travail | Effectifs | Défense du statut

**PARTOUT !
POUR TOUS !
AVEC VOUS !**